ICT Berufsbildung
Formation professionnelle
Formazione professionale

Examens supérieurs en informatique 2026 – Publication

Publication

Examen professionnel (Brevet)

Brevet fédéral: AI Business Specialist

Remise du travail de projet pour la première partie de l'examen :
1er octobre 2026 23 :59 à exams@ict-berufsbildung.ch

Dates d'examen : **Examen écrit et examen pratique**
30 octobre 2026
Pour des raisons d'organisation, la date de l'épreuve écrite a été reportée du 29 au 30 octobre 2026.

Examen oral :
2 au 13 novembre 2026

Lieu d'examen : **Examen écrit :**
Berne

Examen oral :
Berne

Frais d'examen : **CHF 3'000.—**

**Les frais d'examen comprennent la délivrance du certificat professionnel ainsi que la consultation des dossiers d'examen.*
La participation aux frais pour la cérémonie de remise des diplômes s'élève à 100 CHF.

Répétition par épreuve :

Identification et test d'une application d'IA	**CHF 1'300.–**
Intégration de solutions basées sur l'IA	**CHF 950.–**
Défis de l'utilisation de l'IA	**CHF 950.–**

**Les frais d'examen comprennent la délivrance du certificat professionnel ainsi que la consultation des dossiers d'examen.*
La participation aux frais pour la cérémonie de remise des diplômes s'élève à 100 CHF.

**Aucun remboursement en cas de non-réussite à l'examen.*

ICT Berufsbildung
Formation professionnelle
Formazione professionale

Examens supérieurs en informatique 2026 – Publication

Inscription

Vous pouvez vous inscrire à l'examen **du 29 mai 2026** sur notre site web.

Délai d'inscription : **3 juillet 2026**

Admission

Les conditions d'admission à l'examen professionnel supérieur sont fixées dans le règlement d'examens pour Cyber Security Specialist sous chiffre 3.3 dans les directives.

Après l'inscription

Vous recevrez la confirmation d'admission provisoire à l'examen et la facture par mail après le délai limite d'inscription.

Les frais d'examen devront absolument être réglés, conformément aux dispositions de paiement du règlement d'examen, dans les délais et au plus tard jusqu'au **25 septembre 2026.**

La remise de travail de projet doit être envoyée dans les délais, au plus tard le jeudi **1er octobre 2026 à 23h59**, à l'adresse suivante : exams@ict-berufsbildung.ch.

Vous recevrez la convocation définitive à l'examen avec le lieu et les horaires exacts de l'examen le **1er octobre 2026.**

Retrait, annulations

Une éventuelle annulation de l'inscription avant l'examen doit être communiqué **par écrit** à ICT Formation professionnelle Suisse conformément au ch. 4.2 du règlement d'examen.

En cas de retraite, l'organisation de l'examen prélève les frais suivants pour couvrir les coûts occasionnés (préparation administrative des examens, etc.) :

a) CHF 300 en cas de retrait jusqu'à six semaines avant le début de l'examen;

b) CHF 400 en cas de retrait après ce délai pour une des raisons valables selon le ch. 4.22 du règlement d'examen ;
c) en cas de retrait ultérieur sans motif selon le chiffre 4.22 du règlement d'examen, la facturation proportionnelle des frais d'examen est due au moment du retrait.

Sont notamment réputées valables:

a) la maternité;
b) une maladie et un accident;
c) le décès d'un proche;
d) le service militaire, le service de protection civile ou le service civil imprévu.

Avec tous nos vœux de succès pour les examens !